

Anglet

Un projet pour les parents d'enfants hospitalisés

SOCIAL Deux appartements d'une future résidence seront réservés pour les parents d'enfants qui doivent séjourner plusieurs jours à l'hôpital de Bayonne, afin qu'ils restent près d'eux

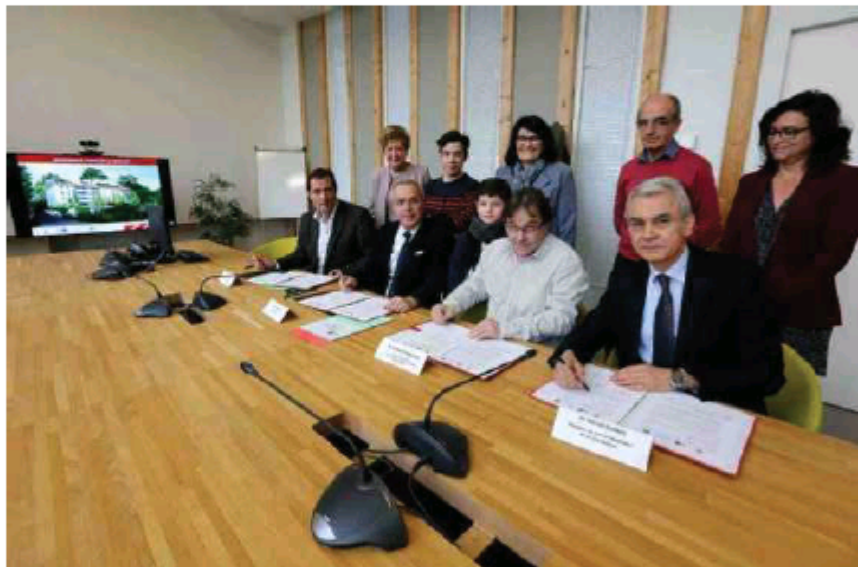
JEAN-PIERRE TAMISIER
jp.tamisier@sudouest.fr

Jusqu'à là, le Centre hospitalier de la Côte basque, à Bayonne, dispose de trois chambres pour accueillir les parents d'enfants qui doivent être hospitalisés pour plusieurs jours. Dans quelques mois, deux véritables appartements de la résidence Catalpa, allée des Jardins d'Arcadie, qui doit être livrée en mars prochain à Anglet, seront mis à la disposition de ces familles.

C'est la concrétisation d'un projet initié par l'association Tous avec Agosti, que préside Frédéric de Arroyave. Il vient de trouver une issue avec la signature d'une convention tripartite, entre l'association, l'Office 64 de l'habitat et le centre hospitalier.

Frédéric de Arroyave s'est félicité, mercredi après-midi, à l'heure de signer cette convention, de l'aboutissement de ce projet, tout en rappelant à ses interlocuteurs, Claude Olive, président de l'Office 64, et Michel Glanes, directeur du Centre hospitalier, que Tous avec Agosti souhaite la création d'une véritable maison des familles, à l'image de ce qui existe à proximité de l'hôpital des enfants à Bordeaux.

En adéquation avec les attentes
« Nous avons recherché une réponse rapide et efficace, rappelle-t-il Claude Olive, par ailleurs maire d'Anglet. Une maison des parents était beaucoup plus compliquée. Nous avons donc recherché un projet qui soit en adéquation avec les attentes. Cette résidence se trouve en bordure de la RD 810, avec un arrêt de bus qui conduit à



À l'heure de signer la convention, de gauche à droite, Claude Olive, Frédéric de Arroyave et Michel Glanes, entourés des différents acteurs du projet de la résidence Catalpa. PHOTO DAVID COUVAUD

proximité de l'hôpital à son pied. Cela permettra aux parents de bénéficier des lignes de transport pour se rendre auprès de leur enfant, mais aussi lors des temps de répit, de profiter des services, commerces et activités d'Anglet et des villes voisines.

Michel Glanes rappelait que la Charte européenne des enfants hospitalisés impose de privilégier l'accueil des parents. « À l'hôpital, nous disposons de trois chambres. Mais il y a chaque année 4 000 séjours d'enfants hospitalisés dans des secteurs lourds et qui restent huit, ou dix

jours. Il fallait donc trouver une solution d'hébergement des parents à des conditions financières accessibles. »

Dérogation de l'état

L'Office 64 a proposé la solution des deux appartements et a obtenu de l'état une dérogation pour pouvoir leur donner cette vocation. Ce dont Claude Olive s'est réjoui.

Le directeur du Centre hospitalier de la Côte basque a, pour sa part, souligné l'investissement de l'association Tous pour Agosti. Pour Michel Gla-

nes, « elle a été le déclencheur qui a permis de faire aboutir ce projet, même s'il a été nécessaire de dialoguer entre nous pour le mener à bien. »

En annexe, il soulignait aussi le choix d'avoir retenu des logements proches de transports en commun. « Hors visiteurs, l'hôpital reçoit chaque année 530 000 personnes en consultations externes. Elles viennent en majorité en voiture. Nous avons l'objectif, nous aussi, de parvenir à diminuer la part de ce mode de déplacement. »